

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Aux prières. — IV Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal dénonçant un théâtre de Montréal. — V Nominations ecclésiastiques. — VI Communication officielle. — VII Le Congrès eucharistique. — VIII La semaine de la Saint-Vincent-de-Paul. — IX L'Ordo de 1910.

## AU PRONE

Le dimanche, 28 novembre

On annonce :

Les fêtes de saint André et de saint François-Xavier ;  
 Le premier vendredi du mois ;  
 L'indulgence plénière des exercices du mois de novembre (1) ;  
 La neuvaine de l'Immaculée-Conception, le 29 (2) ;  
 Dans le diocèse de Sherbrooke, le 16<sup>e</sup> anniv. du sacre de Mgr l'évêque.

## OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 28 novembre

Office du 1<sup>er</sup> dim. de l'Avent, *semi-double* ; 2<sup>e</sup> or. *Deus, qui* ; 3<sup>a</sup> *Ecclesix* ou pour le pape ; (pas de suffrages). — Vêpres du dim. ; mém. de S. Saturnin M.

## TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 5 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 30 novembre, saint André ; du 3 décem-

(1) En faisant tous les jours du mois de novembre, même privément, quelque exercice de piété en faveur des âmes du purgatoire, on peut gagner : 1<sup>o</sup> 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour ; 2<sup>o</sup> une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant à l'intention du pape, pendant une visite d'église ou de chapelle publique, dans le cours du mois de novembre ou l'un des huit premiers jours de décembre.

(2) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1<sup>o</sup> 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 2<sup>o</sup> une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine, ou l'un des huit jours suivants (du 29 novembre au 15 décembre).